



# UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

• Fondée à Lille en 1907 • Reconnue d'utilité publique le 16 mai 1929 • Membre fondateur de l'UIE •  
• Charte de Grenoble, 1946, naissance du syndicalisme étudiant • Fondatrice de la MNEF •  
• 59ème Congrès Paris 1971 Renouveau du Syndicalisme Etudiant •  
• Evry janvier 2002 : Appel à la Résistance syndicale •

*Emmanuel Lyasse,*

Ancien responsable de l'UNEF Paris IV,

Elu au Conseil scientifique de Paris IV de janvier 1999 au 30 novembre 2002,

Membre fondateur du réseau UNEF Résistance syndicale,

✉ 36 rue Pierre Nicole 75005 PARIS

☎ 01-43-25-38-91 / 06-08-57-78-82

📧 lyasse@umb.u-strasbg.fr / [elyasse@unef.org](mailto:elyasse@unef.org)

A Monsieur le Président de l'Université de Paris IV

*A Paris, le 3 février 2003,*

**Objet :** ce qu'il advint de  
Candide après qu'il eut été chassé du  
beau château à grands coups de  
pieds.

Monsieur le Président,

Je me permets de vous solliciter, au nom de ceux de mes camarades qui ont  
choisi de rester fidèles à l'organisation au titre de laquelle j'avais été élu en décembre  
2000 et aux engagements qu'elle avait pris devant les étudiants de notre Université,  
contre ceux à qui vous avez alors choisi de donner le monopole de nos locaux  
syndicaux concédés au titre de cette élection.

Malgré les évidentes difficultés nées de ce choix, ils restent un certain  
nombre, et tentent de s'adresser, comme nous l'avons toujours fait, aux étudiants de  
Paris IV, et en ont convaincu quelques autres, surtout, pour des raisons qui vous  
paraîtront aussi évidentes qu'à moi, en premier cycle.

Or l'un d'entre eux, qui tentait d'afficher des informations syndicales à  
Clignancourt, en a été empêché par vos appariteurs au motif que l'affichage était  
réservé aux organisations représentées dans les conseils, soit, selon eux, l'UNI, l'UNEF  
qui a cessé d'être Indépendante et Démocratique, et votre improbable AGEPS, dont  
les trois ou quatre propriétaires viagers viennent, après de multiples avatars, de  
rejoindre la précédente.

Il est certain, Monsieur le Président, que le quasi monopole par vous accordé sur les locaux et les subventions à une des organisations qui avaient obtenu des élus en décembre 2000 ne contribuera pas à la crédibilité des élections qui approchent. Pour avoir rédigé la plupart des tracts de ce qui était alors l'UNEF, je sais fort bien que les étudiants qui avaient voté pour nos listes n'avaient pas voté pour le ralliement à ceux qu'alors nous combattions. Mais je crains qu'il soit inutile de revenir sur ce point.

Vous conviendrez avec moi que ces élections perdraient le peu de crédibilité qu'il pourrait leur rester si une force syndicale prétendant se présenter contre la supposée UNEF prétendument réunifiée contre les engagements pris devant les étudiants de Paris IV à l'automne 2000 était privée même du droit d'afficher sur le site de l'Université où elle peut faire quelques voix. Ce ne serait ni de l'intérêt des étudiants de Paris IV, donc du nôtre, ni de celui de votre administration.

Il me semble d'autant plus nécessaire de m'adresser à vous qu'il nous est parvenu des bruits désagréables selon lesquels certains, qu'on dit, sans doute à tort, très proches de vous, répandraient que les listes que nous tentons en ce moment de préparer seraient à caractère « confessionnel ». Ces insinuations paraissent fondées sur le prénom et le nom de d'un de nos camarades, ce qui serait, je ne doute pas que vous partagerez mon opinion à ce sujet, tout à fait odieux. Je vous précise donc, pour que les choses soient claires, que je suis à ce jour le seul catholique impliqué dans l'opération.

Je vous prie donc d'intervenir auprès de vos subordonnés à Clignancourt pour que, d'ici à la date des élections du moins, un minimum de libertés syndicales y soit respectées.

Je vous confirme d'autre part que nous comprendrions mal que nous ne soyons pas tenus au courant de la préparation des élections et invités à d'éventuelles commissions électorales, en tant que représentants de positions syndicales qui étaient arrivées en deuxième position lors des dernières élections.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.